NAMUR CAPITALE



Pour un cœur de ville apaisé, végétalisé et convivial

POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Quel visage pour le futur piétonnier ?

Namur est en train de vivre une transformation urbaine majeure avec le projet d'extension de son actuel piétonnier. Ce projet vise à apaiser, végétaliser et rendre plus convivial l'ensemble du centre-ville pour répondre aux enjeux environnementaux, climatiques et de mobilité, mais aussi pour renforcer l'attractivité par de nouvelles expériences urbaines.

L'extension du piétonnier est un projet ambitieux qui implique la participation active des citoyennes et citoyens et des parties prenantes locales. Il fait partie intégrante du projet plus vaste de redynamisation du centre-ville et de ses différents quartiers.

Dans ce document, nous allons examiner le projet en détail, en mettant l'accent sur la participation citoyenne et les avantages du projet pour la ville.

L'extension du piétonnier consiste en la création d'une zone piétonne étendue dans le centre-ville. Cette zone piétonne sera accessible pour les véhicules de secours, les taxis, les médecins, les résidentes et résidents autorisés, etc. Elle restera également accessible à toutes et tous durant plusieurs plages horaires de la journée. Des zones de rencontre où les piétonnes et piétons, les cyclistes et les automobilistes peuvent cohabiter sont également prévues.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui vise à créer un environnement plus agréable et à encourager les déplacements à pied et à vélo dans la ville. Ces modifications auront des implications positives sur la qualité de l'air, l'aspect convivial du centre-ville, ainsi que sur l'activité économique dans la ville.

LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET CITOYENNES

En 2021, suite à une enquête menée auprès des citoyens, des citoyennes et des utilisateurs et utilisatrices du centre-ville, la majorité des personnes interrogées a exprimé le souhait d'une extension du piétonnier actuel. La Ville de Namur travaille depuis lors en collaboration étroite avec un panel de citoyens et citoyennes constitué sur base volontaire suite à un appel à candidatures. Ce processus de co-construction de longue haleine a permis de poser les grands principes du futur visage de Namur. Des séances d'informations ainsi que des ateliers de co-construction ont été organisés. Les citoyens et citoyennes y ont émis leurs recommandations générales pour l'avenir du centre–ville et ont ensuite pu donner leurs avis sur les aspects clés tels que la conception des rues et des places piétonnes, l'aménagement paysager, l'éclairage et la signalisation... Il s'agissait de co-construire l'avenir du centre-ville avec toutes et tous, accompagnés par des experts en stratégie territoriale, mobilité et urbanisme : une année de travail en atelier urbain a permis de poser les jalons d'un projet ambitieux.



ATELIER URBAIN

- L'amélioration des espaces publics et de l'expérience urbaine participera à augmenter l'attractivité du centre-ville, son dynamisme économique et l'emploi qui y est associé. Le développement de projets immobiliers privés et l'installation de nouvelles fonctions confirment déjà cette tendance sur Namur. Toute l'expérience urbaine nouvelle s'inscrira aussi dans une approche durable.

- Ainsi, la diminution de la pression automobile va directement améliorer la qualité de l'air. L'ambition de végétaliser les rues du centre-ville doit permettre d'améliorer la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur en période de canicule. La gestion intégrée des eaux de ruissellement doit également permettre de réduire les risques d'inondations et utiliser au mieux la ressource de l'eau en ville.

- Ce projet se veut aussi à l'image des ambitions de la Ville en s'appuyant sur la culture et l'innovation, valorisant les nouveaux modes urbains, y compris la possibilité pour les citoyens et citoyennes de s'impliquer dans le choix des mobiliers et de leur appropriation.

LES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Les aménagements seront de plain-pied de façade à façade avec un revêtement de pavés en béton qui seront déclinés en trois teintes. Un passage carrossable de 4 mètres sera garanti (notamment pour les services de secours) et des effets de portes seront aménagés afin de différencier les zones partagées et les zones piétonnes tout en dissuadant les automobilistes.

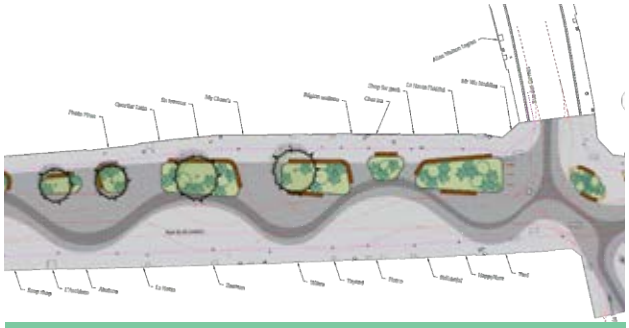

PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE BRUXELLES (PARTIE PIÉTONNE). SOURCE : BUREAU D'ETUDES DES VOIES PUBLIQUES DE LA VILLE DE NAMUR

Dans l'ensemble du piétonnier, des parcours seront aménagés à l'aide de jeux de couleurs différenciés du revêtement ou encore via des mises en évidence de lieux remarquables. Le mobilier urbain sera particulièrement soigné.

Concernant la végétation, les arbres existants seront préservés et les plantations nouvelles seront majoritairement faites en pleine terre et adaptées au milieu urbain. Á titre d'exemple, concernant la rue de Bruxelles et l'axe Golenvaux - Tour - Cuvelier, les arbres existant seront maintenus et 40 nouveaux arbres seront plantés en pleine terre. A cela s'ajouteront 2 arbres en pot ainsi que 42 bacs végétalisés.



ILLUSTRATION D'AMÉNAGEMENTS URBAINS ET VÉGÉTAUX - QUIDAM

Cette végétation permettra de marquer les espaces et d'apporter de l'ombrage. En outre, les riverains et riveraines sont invités à compléter la végétalisation par celle de leur façade.



ILLUSTRATION D'AMÉNAGEMENTS URBAINS ET VÉGÉTAUX

Une attention particulière sera apportée à la gestion des eaux pluviales, à l'infiltration des eaux, et aux aménagements permettant l'utilisation de l'eau de pluie pour les plantations. Des jeux d'eau seront aussi installés afin de créer des zones ludiques et rafraichissantes.

Enfin, l'éclairage public ne sera pas en reste : il permettra d'embellir, de sécuriser les lieux mais aussi de mettre en évidence certains éléments du patrimoine.



VUE DE LA FUTURE RUE DE BRUXELLES - ESPACES MOBILITÉS

LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Le projet d'extension du piétonnier ne se limite pas aux aménagements urbains. Il faut également miser sur les points suivants pour qu'il rencontre le succès escompté :

- **Une ville active** qui mise sur la multifonctionnalité : les aménagements du piétonnier doivent participer à améliorer l'attractivité urbaine du centre-ville. Dès lors, le projet et le succès du piétonnier dépassent les aspects de voiries et de mobilité ;
- **Une ville propre et sécure** : la propreté et le renforcement de la sécurité sont des conditions importantes pour une expérience agréable de l'espace public. La propreté publique est indispensable à la conservation d'un cadre de vie agréable mais est aussi essentielle au respect de l'environnement, de l'hygiène ou encore de l'attractivité du lieu ;
- **Une ville d'expériences** : complémentairement à la modification des voiries et espaces publics, la Ville de Namur a le projet de créer de nouvelles expériences urbaines mettant en valeur divers lieux culturels, touristiques, commerciaux,... notamment à travers des parcours et jeux urbains dans le quartier historique et le quartier de la gare.

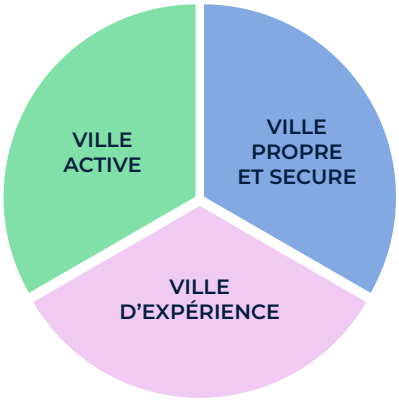

FINANCEMENT

Les investissements sont financés grâce à l'octroi des Fonds FEDER 2021-2027 (5.570.000 € dont quelque 3.000.000 € pour les aménagements de voiries), ainsi qu'avec des aides régionales de la Politique Intégrée de la Ville, dont environ 4.000.000 € (3.000.000 € d'ores et déjà priorisés) pour des aménagements de voiries et 2.600.000 € (750.000 € d'ores et déjà priorisés notamment pour le piétonnier) pour la végétalisation du centre-ville.



ILLUSTRATION INDICATIVE DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT - UNE VILLE D'EXPÉRIENCES ©AGORA - UPCITY

LES RUES CONCERNÉES

Les aménagements seront réalisés en 3 phases s'étalant de mars 2024 à la fin 2026 afin de minimiser les impacts sur l'accessibilité du centre-ville. L'année 2024 sera consacrée à l'aménagement des trois boucles de circulation.

Trois boucles de circulation permettront aux véhicules de longer le piétonnier, de stationner pour de courte durée (30 minutes gratuites) ou d'accéder aux différents parkings. Les bus ne traverseront plus le centre-ville et seront reportés sur l'axe Rogier-Brabant à partir du 2 mai 2024. Une navette électrique sera mise en place pour desservir le piétonnier.

Les livraisons resteront possibles : au sein du piétonnier lors des périodes accessibles (comme c'est le cas aujourd'hui) ; sur des zones de livraison, le long du piétonnier ou encore via le nouvel Espace Logistique de Proximité - ELP - où les marchandises pourront être déposées et livrées ensuite vers le piétonnier en vélo cargo ou autre petit véhicule.

En concertation avec les commerçants et les commerçantes, le marché hebdomadaire sera déplacé dès le 23 mars 2024 sur le boulevard Frère Orban. Ce nouvel environnement plus arboré sera le cadre idéal pour le marché du Bord de l'Eau.



LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE SERA DÉPLACÉ DÈS LE PRINTEMPS 2024 SUR LE BOULEVARD FRÈRE ORBAN

UNE EXTENSION PRÉVUE EN PLUSIEURS PHASES

Les travaux débuteront en 2024.

- la première phase aura pour but d'aménager les 2 boucles de circulation ouest (une partie de la rue de Bruxelles) et est (avenue Golenvaux, rue de la Tour et une partie de la rue Emile Cuvelier). Dans ces zones, la vitesse des voitures est limitée à 20 km/h ;

- dès 2025, le cœur de la corbeille sera aménagé via les rues Godefroid, des Carmes, des Croisiers et de Bruxelles. Ces rues deviendront dès lors définitivement piétonnes ;

- enfin, l'année 2026 sera consacrée à l'axe rue de Fer - rue de l'Ange, rue Saint-Jacques et le dernier tronçon de la rue Emile Cuvelier. L'artère principale du centre-ville deviendra également exclusivement piétonne à l'issue du chantier.



VUE 3D DU FUTUR PIÉTONNIER - RUE DE BRUXELLES - ESPACES MOBILITÉS

LES DÉFIS DU PIÉTONNIER

Bien que l'extension du piétonnier présente de nombreux avantages, elle pose également des défis pour la ville de Namur et ses utilisateurs et utilisatrices. Tout d'abord, cela nécessite une planification minutieuse pour garantir que les rues adjacentes restent accessibles aux véhicules d'urgence et de livraison.

Il est compréhensible que les commerçants, les commerçantes, les habitants et habitantes de Namur soient inquiets quant à la transformation de la ville en zone piétonne. Cela va entraîner des perturbations temporaires pour les commerces locaux pendant la période de construction. Il est également important de considérer les impacts potentiels sur les commerces et les riverains et riveraines, notamment pendant les travaux ainsi que les besoins en matière de mobilité pour les personnes ayant des besoins spécifiques.

LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR DE NAMUR

Bien que cela pose des défis, la ville est déterminée à poursuivre ce projet dans les années à venir, en travaillant avec les citoyens et les citoyennes, le milieu associatif, les entreprises et les artistes pour créer un espace piétonnier étendu qui reflète l'identité unique de Namur.

À mesure que la ville continue de croître et de se développer, il est important de maintenir cet engagement en faveur de la durabilité et de la qualité de vie, en veillant à ce que Namur reste une ville accueillante et attrayante pour tous et toutes.

L'extension du piétonnier est un élément clé de la stratégie de développement urbain de Namur pour les années à venir. En encourageant les modes de transport durables, en créant des espaces publics conviviaux et en stimulant l'économie locale, la Ville peut améliorer la qualité de vie de ses habitants et habitantes et renforcer son attractivité en tant que destination touristique. La Ville de Namur prévoit de poursuivre l'extension du piétonnier dans les années à venir. Les projets futurs incluent l'amélioration des espaces publics, tels que les places et les parcs, ainsi que l'ajout de nouvelles installations pour les piétons et piétonnes, telles que des bancs, des fontaines et des zones de jeux pour enfants.

Ces projets futurs contribueront à renforcer l'attrait de Namur en tant que destination pour les touristes et les résidentes et résidents locaux.

LES DIFFÉRENTES PHASES DE L'EXTENSION DU PIÉTIONNIER

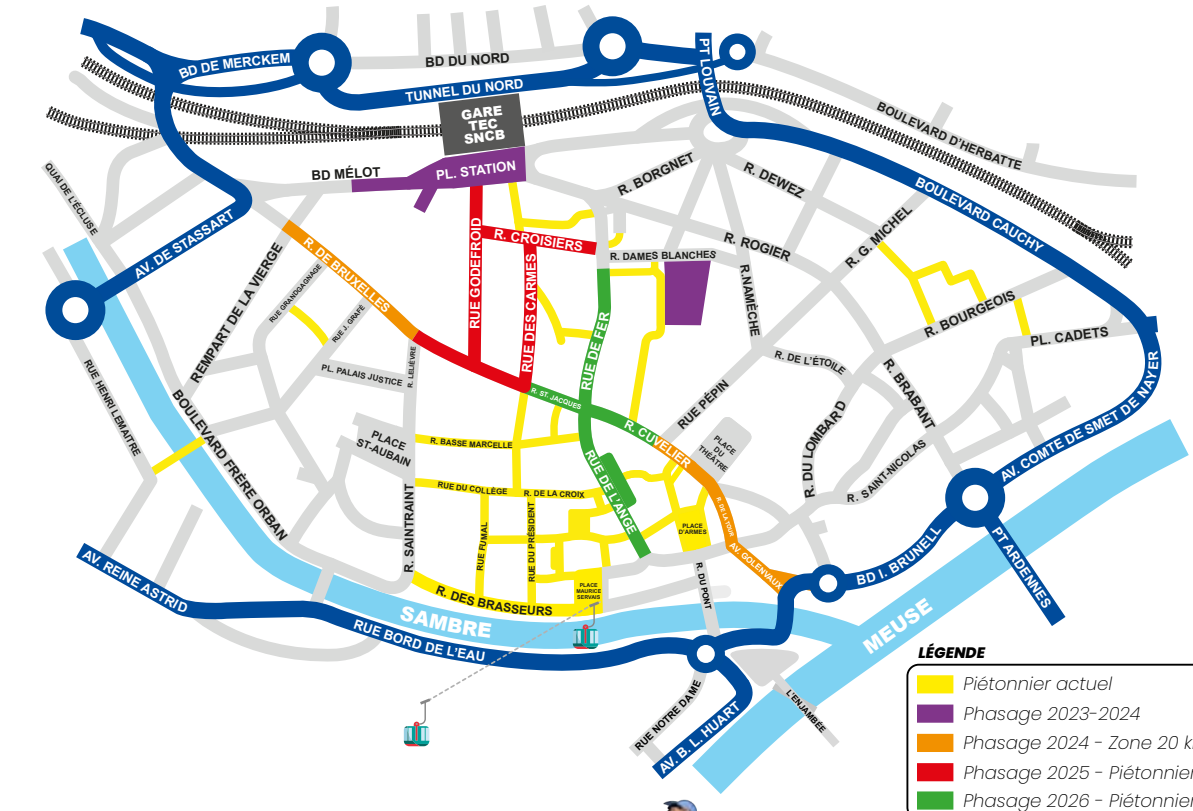



DATES CLÉS

Le piétonnier de Namur a connu une évolution au fil des décennies, avec la fermeture progressive de certaines rues à la circulation automobile. Cette évolution a été accompagnée de divers plans de mobilité, de circulation et de stationnement, ainsi que d'études pour améliorer l'espace public et les espaces dédiés aux piétons et piétonnes. La participation citoyenne a également été mise en avant dans certains projets récents, témoignant de l'importance accordée aux besoins des habitants et habitantes dans l'aménagement de leur ville.

Années 70 à 1996	Début des tests de piétonnisation dans le centre-ville de Namur, avec la fermeture progressive de certaines rues à la circulation automobile. La rue de la Monnaie est ainsi fermée à la circulation en 1971, suivie de la rue de la Croix en 1974, de la place Marché aux Légumes et de la place de l'Ange en 1981, de la place d'Armes en 1987.
1998	Adoption du Plan communal de Mobilité qui vise à limiter le transit et le stationnement dans la corbeille.
2001	Mise en place du premier plan de circulation pour éviter la traversée de la corbeille en créant des boucles.
2003	Adoption d'un plan de stationnement pour privilégier le stationnement de courte durée dans le centre.
2009	Lancement d'une étude de réorganisation de l'espace public dans le centre-ville qui met en évidence la qualité de l'espace public et sa sous-utilisation.
2011	Le centre-ville de Namur devient une zone 30 et la rue de l'Ange devient la première "zone de rencontre" sur base des recommandations de l'étude menée en 2009.
2016	Une étude urbanistique et paysagère de la Corbeille Nord démontre la volonté d'intégrer des plantations et des larges espaces dédiés aux piétons et piétonnes.
2019	Mise en place d'ateliers participatifs pour le projet du quartier Léopold et du centre commercial, démontrant l'intérêt des citoyens et citoyennes à l'aménagement de leur territoire.
2020	La corbeille devient une zone 20 (temporaire avant août 2021, avec la volonté de prolonger en zone de rencontre ultérieurement).
2021	Lancement des études relatives à l'extension du piétonnier.
2024	Premiers travaux (rues de Bruxelles, Émile Cuvelier, de la Tour et avenue Golenvaux).





VUE DE LA TRANSITION ENTRE LA ZONE 20KM/H ET L'EXTENSION DU PITONNIER - RUE DE BRUXELLES - ESPACES MOBILITÉS



NAMUR
CAPITALE

POUR UNE VILLE APAISÉE, VÉGÉTALISÉE ET CONVIVIALE

POUR EN SAVOIR PLUS

Hôtel de Ville – 5000 Namur
www.pietonnier.namur.be

Service communication
Département des Affaires Civiles et Sociales
pietonnier@ville.namur.be

EN PARTENARIAT AVEC

Namur Centre Ville ASBL

Rue du Beffroi 11
5000 Namur

info@namurcentreville.be
+32 (0) 81 26 26 38

Cofinancé par l'Union européenne

Wallonie

POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Wallonie

NAMUR CAPITALE

Février 2024 – Éditeur responsable : Ville de et à 5000 Namur - Ne pas jeter sur la voie publique

